

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 01/07/2013

Date de la convocation:
17/06/2013

Date d'affichage:
18/06/2013

L' an 2013 et le 1 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Affiliés au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, M. CONUECAR Nestor à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER Willy, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHERTZ Christophe, SITTER Pierrot, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean

Secrétaire de séance :
M. LIEHN Gilbert.

Réf : 103.2013
Vote : A la majorité
Pour : 43
Contre : 2
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

103.2013 : Service OM : Admissions en non-valeur - redevances.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 052.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : Budget annexe du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères : budget primitif 2013,

Considérant la liste de demandes d'admissions en non-valeur établie par les services de la trésorerie et soumis à la communauté de communes par courrier en date du 17.03.2013, pour un montant total de 869,99 €,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et une abstention, décide :

- **De valider la liste des admissions en non-valeur proposé par le comptable public, pour un montant total de 869,99 €,**
- **Demande au président de procéder aux formalités et de signer tout document en découlant.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/07/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

